

Quarante-troisième session de la Conférence

Présentation du point 23: Directives relatives à la participation d'acteurs du secteur privé en tant qu'observateurs aux sessions des organes directeurs de la FAO

La participation d'acteurs du secteur privé en tant qu'observateurs aux sessions des organes directeurs et des comités techniques de la FAO est une question sur laquelle les membres de l'Organisation à Rome se penchent depuis longtemps.

Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ)¹ et le Conseil² ont examiné cette question lors de plusieurs sessions.

À sa 171^e session, le Conseil:

«a noté la complexité de la question et a demandé qu'un consensus soit atteint quant aux principes généraux, notamment la faisabilité et l'opportunité d'une participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO, avant de commencer à élaborer un projet de directives» (CL 171/REP, par. 49);
à cet égard, «a demandé que soit élaboré un document de référence traitant des questions, des commentaires et des observations soulevés par les membres, et a prié le Président indépendant du Conseil de procéder à des consultations à ce sujet» (ibid., par. 50).

En vue de la 171^e session du Conseil, une première consultation informelle a eu lieu le 29 septembre 2022. Les membres ont soulevé des problèmes et des questions quant aux principes et aux objectifs, aux types de statut d'observateur, aux critères et aux procédures d'octroi du statut d'observateur, aux rapports et à l'examen, à la gestion des risques, à la transparence, notamment en ce qui concerne la communication et la publication d'informations, et au nombre maximum d'observateurs permanents qui assistent aux réunions des organes directeurs, y compris leur rotation. La consultation s'est tenue dans un esprit positif et constructif.

En toile de fond des débats susmentionnés, la FAO s'est dotée de moyens supplémentaires pour renforcer la collaboration stratégique avec le secteur privé dans l'optique des objectifs de développement durable (ODD) grâce à l'adoption par ses membres de sa nouvelle Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé pour 2021-2025.

Le Président indépendant du Conseil, avec l'appui technique de la FAO, a procédé à une analyse et à d'autres consultations, sur lesquelles se fonde la note distribuée aux membres le 30 mai 2023. Une nouvelle consultation informelle est prévue pour la fin du mois de septembre 2023.

M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil

¹ À sa 97^e session en 2013, sa 115^e session en 2022 et sa 118^e session en 2023.

² À sa 148^e session en 2013, sa 150^e session en 2014, sa 154^e session en 2016, sa 165^e session en 2020, ses 170^e et 171^e sessions en 2022 et sa 172^e session en 2023.